

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série F du Fonds d'évolution minière Ninepoint (le « fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Ninepoint Partners LP au 1 866 299-9906 ou à l'adresse [invest@ninepoint.com](mailto:invest@ninepoint.com), ou visitez le [www.ninepoint.com/fr](http://www.ninepoint.com/fr).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

**BREF APERÇU**

<b>Code du fonds :</b>	\$ US : NPP 892 \$ CA : NPP 864	<b>Gestionnaire du fonds :</b>	Ninepoint Partners LP
<b>Date de création de la série :</b>	17 octobre 2011*	<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Ninepoint Partners LP
<b>Valeur totale du fonds au 31 mars 2026 :</b>	71,70 millions \$	<b>Distributions :</b>	Annuelles, en décembre
<b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>	1,99 %	<b>Placement minimal :</b>	500 \$ initial, 25 \$ additionnel

\* Il s'agit de la date de création de la série correspondante de la Catégorie ressources Ninepoint, qui a été fusionnée avec le fonds le 10 décembre 2021.

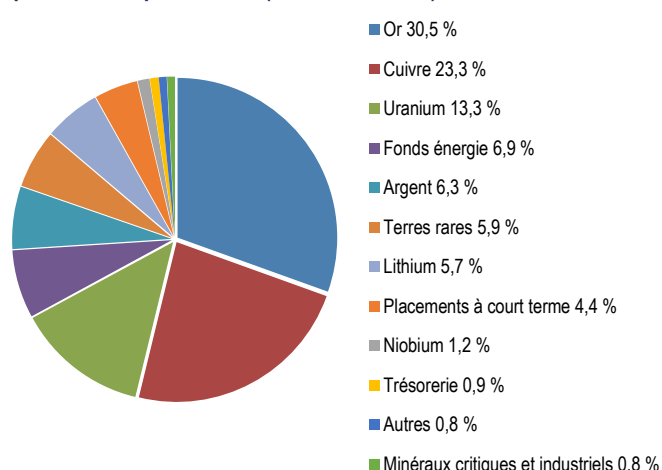
**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

L'objectif de placement du fonds est de tenter d'obtenir une croissance du capital à long terme. Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres mondiaux de sociétés qui participent directement ou indirectement au secteur minier et des métaux.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

**Dix principaux placements (au 31 mars 2026)**

1. Fonds énergie Ninepoint, série I	6,9 %
2. Arizona Sonoran Copper Company Inc.	5,9 %
3. Corporation Cameco	4,7 %
4. Bons du Trésor du Canada, 0,000 %, 22-04-2026	4,4 %
5. Lynas Rare Earths Limited	4,3 %
6. G Mining Ventures Corporation	4,2 %
7. Osisko Metals Inc.	4,2 %
8. Midnight Sun Mining Corporation	3,7 %
9. CanAlaska Uranium Limited	3,5 %
10. Kinross Gold Corporation	3,3 %
<b>Pourcentage total des dix principaux placements</b>	<b>45,1 %</b>
<b>Nombre total de placements</b>	<b>50</b>

**Répartition des placements (au 31 mars 2026)**


**QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?**

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

**NIVEAU DE RISQUE**

Ninepoint Partners LP estime que la volatilité de ce fonds est **élevée**.

Ce niveau est établi d'après la variation, d'une année à l'autre, du rendement de la Catégorie ressources Ninepoint, qui a été fusionnée avec le fonds le 10 décembre 2021. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC? » dans le prospectus simplifié du fonds.

**AUCUNE GARANTIE**

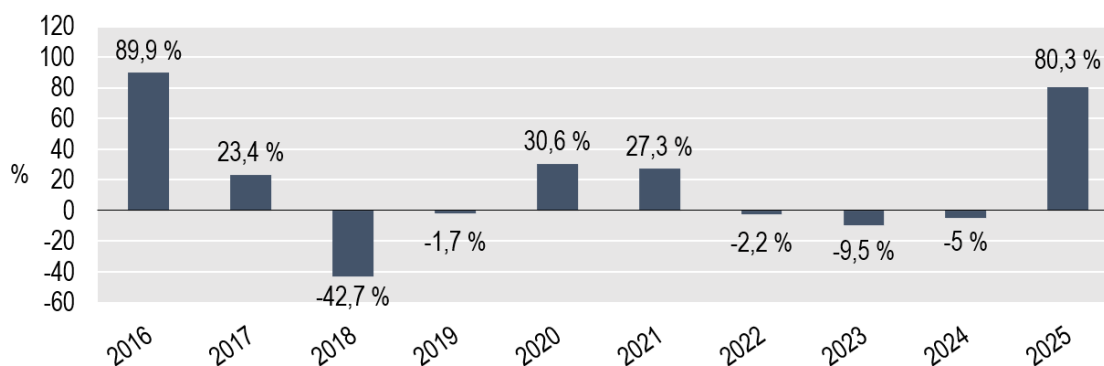
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série F du fonds au cours des 10 dernières années civiles. Ce rendement est établi en fonction du rendement de la série correspondante de la Catégorie ressources Ninepoint, qui a été fusionnée avec le fonds le 10 décembre 2021. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

**Rendements annuels**

Ce graphique indique le rendement des parts de série F du fonds au cours des 10 dernières années civiles. Ce rendement est établi en fonction du rendement de la série correspondante de la Catégorie ressources Ninepoint, qui a été fusionnée avec le fonds le 10 décembre 2021. La valeur du fonds a diminué pendant 5 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

**Meilleur et pire rendement sur 3 mois**

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F du fonds sur 3 mois au cours des 10 dernières années civiles et jusqu'au 31 mars 2026. Ce rendement est établi en fonction du rendement de la série correspondante de la Catégorie ressources Ninepoint, qui a été fusionnée avec le fonds le 10 décembre 2021. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
<b>Meilleur rendement</b>	78,49 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 784,91 \$.
<b>Pire rendement</b>	-41,93 %	31 mars 2020	Votre placement chuterait pour s'établir à 580,65 \$.

**Rendement moyen**

Au 31 mars 2026, une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts de série F du fonds le 31 mars 2016 détiendrait aujourd'hui 3 062,83 \$, ce qui donne un rendement composé annuel de 11,85 %.

**À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?**

Le fonds convient aux investisseurs qui cherchent à obtenir une croissance du capital à long terme et qui ont une tolérance au risque et à la volatilité élevée. Les investisseurs devraient pouvoir tolérer un risque de placement élevé et investir à long terme.

**II** N'investissez pas dans ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.

**UN MOT SUR LA FISCALITÉ**

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, du type de gains (c.-à-d. revenu ou gains en capital) et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

**COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?**

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres séries, fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

**1. Frais d'acquisition**

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont payables à la société de votre représentant pour les parts de série F du fonds.

**2. Frais du fonds**

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 2,37 % de sa valeur, ce qui correspond à 23,70 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

**Taux annuel (en % de la valeur du fonds)**

<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion, de la prime d'encouragement et des frais d'exploitation du fonds.	1,99 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,38 %
<b>Frais du fonds</b>	2,37 %

**Prime d'encouragement**

Le fonds verse à Ninepoint Partners LP annuellement une prime d'encouragement correspondant à 10 % du montant par lequel le rendement de la série dépasse le rendement de l'indice MSCI World IMI Selected Metals & Mining and Coal & Consumable Fuels 5% Capped (en dollars canadiens), multiplié par la valeur liquidative de la série. Si le rendement de la série au cours d'une année est inférieur au rendement de l'indice de référence (l'« insuffisance »), alors aucune prime d'encouragement ne sera payable au cours de toute année subséquente tant que le rendement de la série, sur une base cumulative, n'aura pas dépassé le montant de l'insuffisance.

**Renseignements sur la commission de suivi**

Ninepoint Partners LP ne paie pas de commission de suivi à la société de votre représentant à l'égard des parts de série F du fonds.

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
<b>Compte assorti de frais</b>	Les parts de série F du fonds ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte assorti de frais auprès de la société de votre représentant, laquelle a signé une entente avec Ninepoint Partners LP. Vous versez à la société de votre représentant des honoraires pour ses conseils en placement et autres services.
<b>Frais d'échange / de conversion</b>	La société de votre représentant peut vous facturer des frais allant de 0 % à 2 % de la valeur des parts que vous souhaitez échanger ou convertir, selon ce que vous avez négocié avec votre représentant.
<b>Frais d'opérations à court terme</b>	Ninepoint Partners LP peut imposer des frais d'opérations à court terme, qui sont payables au fonds par le porteur de parts, allant jusqu'à 1,5 % de la valeur liquidative totale des parts rachetées ou échangées dans les 20 jours de leur date de souscription ou d'échange. Aux fins des frais d'opérations à court terme, les parts seront considérées comme ayant été rachetées selon la méthode du premier entré, premier sorti. Si Ninepoint Partners LP détecte des opérations excessives visant les parts d'un porteur de parts du fonds dans les 90 jours de leur date de souscription ou d'échange, elle se réserve le droit d'imposer des frais supplémentaires correspondant à 3 % de la valeur liquidative des parts.
<b>Frais associés aux régimes fiscaux enregistrés</b>	Aucuns frais ne sont facturés pour ouvrir, fermer ou administrer un régime fiscal enregistré administré par Ninepoint Partners LP. Toutefois, pour les autres régimes fiscaux enregistrés détenant d'autres placements en plus des titres d'un Fonds Ninepoint, des frais annuels du fiduciaire pourraient s'appliquer et être payables à l'administrateur du régime.

### ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

### RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié ou d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Ninepoint Partners LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Ninepoint Partners LP  
Royal Bank Plaza, Tour Sud  
200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27  
Toronto (Ontario) M5J 2J1

Téléphone : 416 943-6707  
Télécopieur : 416 628-2397  
Courriel : [invest@ninepoint.com](mailto:invest@ninepoint.com)  
Site Web : [www.ninepoint.com/fr](http://www.ninepoint.com/fr)  
Sans frais : 1 866 299-9906

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).